



HAL
open science

L'approche du marketing public du comportement de gestion durable des déchets : le cas des Alpes-Maritimes

Amélie Fiorello

► **To cite this version:**

Amélie Fiorello. L'approche du marketing public du comportement de gestion durable des déchets : le cas des Alpes-Maritimes. *Management Public Durable : dialogue autour de la Méditerranée*, Bruylant, pp.45-68, 2012, 2802739840. hal-00951395

HAL Id: hal-00951395

<https://hal.science/hal-00951395>

Submitted on 24 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« L'APPROCHE MARKETING PUBLIC DU COMPORTEMENT
DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS : LE CAS DES
ALPES-MARITIMES »**

Amélie FIORELLO

Allocataire-moniteur

Institut d'Administration des Entreprises – IAE – Université de Nice

Sophia-Antipolis, Laboratoire CRIFP

fiorello@unice.fr

Résumé : Cet article présente une étude exploratoire qualitative sur le comportement des citoyens dans le domaine du tri des déchets. Elle vise à connaître les antécédents du tri et la représentation que les individus se font du tri des déchets sur un territoire précis et présentant certaines particularités quant à la gestion des déchets : les Alpes Maritimes.

Abstract: This paper presents a qualitative exploratory study on the behavior of the citizens in the field of waste separation. It aims at knowing the antecedents of waste separation and the representation that individuals have about sorting waste on a specific territory which presents some characteristics regarding waste management: the Alpes Maritimes.

Introduction : les déchets, un problème de société

Le rôle des pouvoirs publics dans la protection de l'environnement n'est plus à démontrer. En effet, dans la théorie économique classique, les activités humaines produisent des externalités, qui sont généralement prises en charge par le secteur public.

Les déchets ménagers¹, contrepartie de l'activité de consommation, font partie de ces externalités, et si ce sont les collectivités locales qui ont la charge de la gestion des déchets ménagers, le bon fonctionnement du service dépend en majeure partie de la coopération (la « *compliance* »²) des citoyens. Il est demandé aux consommateurs/citoyens/usagers de se comporter de façon « durable » vis-à-vis de leurs déchets, c'est-à-dire de réduire la quantité générée, mais aussi de les trier afin que ceux-ci puissent être valorisés (recyclés, transformés en énergie, en compost, etc.). Or, la participation dans ces programmes de valorisation implique des coûts personnels importants pour le citoyen tandis que les bénéfices sont destinés à la société dans son ensemble ce qui conduit généralement à des situations connues sous le nom de « *tragédie des biens communs* » (Hardin, 1968) ou « *piège social* » (Platt, 1973). En effet, puisque tous les individus bénéficieront du bon fonctionnement d'un programme de valorisation, qu'ils y participent ou non, certains individus préféreront adopter la position de passager clandestin et ne contribueront pas à la valorisation des déchets (Pieters, 1991).

Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer pourquoi certaines personnes recyclent leurs déchets ? Quelles sont les opinions des individus envers les déchets et comment faire en sorte que chacun se sente responsable ? Le marketing et plus spécifiquement le domaine consacré à l'étude des comportements peuvent apporter des réponses à ces questions et permettre aux collectivités locales d'orienter leur campagne de communication, mais aussi d'adapter leur service aux attentes et besoins des usagers.

Cet article présente une étude exploratoire visant à mieux appréhender les comportements des individus en matière de gestion des déchets et à connaître leur perception des déchets et du service de collecte et de traitement qui implique un tri préalable de leur part.

La gestion des déchets étant territorialisée, nous avons choisi de restreindre notre étude au département des Alpes Maritimes, celui-ci présente certaines particularités intéressantes dans le cadre de recherche sur les déchets ménagers. Seize entretiens semi-directifs, réalisés auprès de la population des Alpes Maritimes, et traités par une analyse

thématique, nous ont permis de mettre en évidence certains antécédents pouvant expliquer le comportement de recyclage, mais aussi d'appréhender les déchets ménagers en tant qu'objet d'un « *lien social* ».

Section I : Panorama des déchets ménagers en France et dans les Alpes Maritimes

Selon l'ADEME (2009), les déchets ménagers représentent 3,5% du volume de déchets produits en France alors que les déchets des entreprises représentent 12%, les déchets du BTP 40%, et les déchets de l'agriculture 44%. Cela peut sembler peu en comparaison, mais ils représentent un enjeu majeur. En effet, les déchets des entreprises de plus de 10 salariés sont valorisés à plus de 80% (68% sont recyclés et 12% font l'objet d'une valorisation énergétique), les déchets du BTP sont composés à 97% de matériaux inertes très facilement réutilisables et les déchets de l'agriculture sont essentiellement des déjections animales qui sont facilement valorisables. Les déchets des ménages sont quant à eux extrêmement hétérogènes et donc plus difficiles à traiter, ils se composent de métal, de carton, de verre, de plastiques, de papier, de déchets organiques, de déchets électriques et électroniques, mais aussi de quelques déchets dangereux (piles, composants de certains matériaux électroniques, *etc.*). De plus, 63% de ces déchets sont valorisés (18% sont recyclés, 30% sont valorisés énergétiquement et 15% font l'objet d'une valorisation organique), mais 36% vont encore en décharge et parmi ces déchets stockés, beaucoup peuvent encore être valorisés. En d'autres termes, « *les difficultés causées par la gestion des déchets ne sont pas proportionnelles aux tonnages traités* » (Attar, 2008, p.14).

1. Un enjeu national économique, politique, sanitaire et environnemental

Dans les Alpes Maritimes, comme partout en France, les déchets ménagers représentent un problème économique, politique, sanitaire et environnemental.

C'est un enjeu économique, car les dépenses publiques dans le domaine ne cessent d'augmenter en raison de l'accroissement du volume de

déchets à collecter et à traiter, mais aussi de la création d'équipements de traitement de plus en plus sophistiqués. En 2006, l'IFEN³ a estimé la dépense nationale de gestion des déchets à 11,6 millions d'euros (ADEME, 2009). Du point de vue des particuliers, l'enjeu économique se situe au niveau de la taxe payée pour le service de gestion des déchets, mais aussi au niveau du prix de leurs biens immobiliers et de leurs propriétés qui se voit baisser d'office lorsqu'ils se situent à proximité d'un site de traitement des ordures ménagères.

C'est un enjeu politique, car l'augmentation des dépenses pour la collecte et le traitement des déchets se répercute directement, via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)⁴, sur le citoyen/contribuable qui est également un électeur. Lors de l'implantation de site de traitement des déchets, les riverains peuvent se montrer très virulents, c'est le phénomène NIMBY (*Not In My Backyard*)⁵ auquel aucun élu local ne souhaite se confronter.

Enfin, c'est un enjeu sanitaire et environnemental dans la mesure où les déchets sont source d'émission de gaz à effet serre et de diverses nuisances. Lorsqu'ils sont stockés, ils produisent des lixiviats – une substance qui s'infiltré dans les sols – et sont source de désagréments olfactif et visuel. On ne sait pas non plus avec exactitude quels sont les effets des fumées d'usine d'incinération sur la faune et la flore et sur la santé humaine⁶. Les dépôts sauvages et les déchets qui échappent à la collecte et au traitement se retrouvent dans la nature et ont des répercussions plus ou moins nocives sur l'environnement en fonction de leur dangerosité⁷.

Ces déchets ménagers sont un réel problème de société, ils représentent le revers de notre société de consommation marquée par l'individualisme et la primauté des intérêts particuliers sur l'intérêt collectif (Rocheffort, 2007) et par une croissance qui a trop longtemps considéré l'environnement comme une donnée négligeable.

Pour les collectivités locales, l'enjeu est donc important, et le succès des politiques de gestion des déchets est dépendant de la participation des citoyens au tri des déchets, car celui-ci permet d'orienter chaque type de déchets vers la filière de retraitement la plus appropriée. Le but étant de limiter la quantité de déchets générée chaque année et de limiter la quantité de déchets allant en décharge ou en incinérateurs (surtout pour les déchets pouvant faire l'objet d'un autre type de revalorisation). Au final, il s'agit de limiter la pollution inhérente aux déchets et à leur gestion, mais aussi de limiter l'utilisation de matières premières non renouvelables.

Les déchets ménagers représentent un volume de plus en plus important qui a atteint 31 millions de tonnes en 2008. En 2006, chaque français a produit 354 kilos de déchets contre moins de 200 kilos en 1960 et 68% de ces déchets ont été stockés ou incinérés⁸ (INSEE, 2011).

2. Le cas des Alpes Maritimes

En France, le pouvoir central définit la politique de gestion des déchets et édicte le cadre, les règles et la législation en la matière. Ce sont ensuite les collectivités locales qui ont la charge de mettre en œuvre ces réglementations. L'un des rôles les plus importants est celui des Conseils généraux. Ils ont pour but de favoriser la conduite des études, la coordination et la concertation entre les collectivités, ils sont maîtres d'ouvrage, financent les études préalables et accordent des aides financières aux collectivités (Attar, 2008). Plus précisément, les conseils généraux mettent en place les Plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA)⁹ en collaboration avec tous les acteurs concernés par les déchets au plan local (préfecture, élus locaux, conseillers généraux, représentants de l'Association départementale des Maires, présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, ADEME, entreprises prestataires, chambres consulaires, éco-organismes agréés tel qu'Eco-Emballages, associations agréées de protection de l'environnement, associations agréées de protection des consommateurs, *etc.*).

Ainsi, dans le département des Alpes Maritimes, une fois que le Conseil général a établi le PEDMA¹⁰ ; conformément aux préconisations de l'État et en coopération avec les personnes et organisations concernées ; ce sont les communes et leurs groupements qui se chargent de la collecte et du traitement des déchets. Plus précisément, 16 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 7 communes indépendantes ont la compétence « collecte », quant au « traitement », il est pris en charge par 9 EPCI et 2 communes indépendantes.

Le département des Alpes Maritimes a la particularité de présenter une pénurie importante de sites de traitement et un ratio déchet/habitant parmi les plus élevés de France (avec Paris et certains départements littoraux tels que les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées orientales, la Corse, la Guadeloupe et la Martinique).

A. Une pénurie de sites de traitement

Le département des Alpes Maritimes manque d'installations de traitement des déchets.

Le 17 juillet 2009, la Glacière, seule Installation de stockage des déchets (ISD)¹¹ des Alpes Maritimes, a fermé suite à de nombreuses plaintes des riverains, mais surtout pour cause de saturation. La fermeture de ce site a entraîné un déficit de capacité de traitement de 300 000 tonnes par an et les deux incinérateurs du département (situés à Nice et à Antibes) ne suffisent pas à traiter ce surplus. Le nouveau PEDMA des Alpes Maritimes doit donc prévoir de nouvelles installations (usine d'incinération, installation de stockage, centre de tri, centre de compostage, ou bien une combinaison de ces différentes installations), mais cette décision entraîne deux problèmes majeurs. D'une part, pour créer ces nouvelles installations, les décideurs publics doivent trouver des terrains susceptibles de les accueillir, or le département est marqué par des contraintes fortes en termes de foncier et, d'autre part, quel que soit le terrain choisi, ils se heurteront au phénomène NIMBY (*Not In My Backyard*). Aujourd'hui, l'une des priorités du Conseil Général des Alpes Maritimes est d'améliorer l'acceptabilité des installations de traitement auprès de la population en insistant sur les évolutions positives de celles-ci quant à leur impact sanitaire et environnemental.

B. Un volume de déchets supérieur à la moyenne nationale

Le département des Alpes Maritimes accuse également un ratio de déchet par habitant plus élevé que la moyenne nationale, à savoir 517 kg par habitant et par an¹², ce qui est très largement supérieur à la moyenne nationale.

Le volume d'ordures ménagères résiduelles¹³ est également plus élevé que la moyenne française puisqu'il est de 465 kg par an (Moreau, 2009 ; Conseil Général des Alpes Maritimes, 2009) ce qui traduit un retard en matière de collecte sélective comme le montre également le tableau suivant.

Tableau 1 : production des déchets municipaux en France et dans les Alpes Maritimes

	Alpes Maritimes 2007 (kg/habitant/an)	France 2004/2005 (kg/habitant/an)
Ordures Ménagères Résiduelles	465	290
Collecte Sélective (verre+autres emballages+journaux-magazines)	52	61 (AV) à 71 (pap) ¹⁴
Apports en déchetterie+encombrants et déchets verts en porte-à-porte <i>(hors 28kg/hab/an de déchets des services municipaux : pap, marchés, corbeilles, voirie...)</i>	197	181
Total	705	532 à 542

Source : Conseil Général des Alpes Maritimes, 2009

La production de déchets dans le département reste élevée toute l'année, mais connaît de fortes fluctuations en fonction des zones et des saisons.

En effet, les déchets sont sujets à des variations spatiales, surtout dans les départements comme les Alpes Maritimes composés de territoires divers (côtiers, très urbanisés et montagneux avec une densité de population à l'année beaucoup plus faible). Les comportements ne sont pas hétérogènes et le volume de déchets ainsi que le volume de déchets collectés séparément (collecte sélective) varient en fonction des secteurs géographiques, ainsi les productions totales peuvent varier de 357 kg/habitant à 1005 kg/habitant.

Outre des variations spatiales, la quantité de déchets générée connaît des pics saisonniers dus à différents phénomènes dont le plus important correspond à la saison estivale. La présence des touristes fait augmenter la quantité de déchets (mais il est important de noter que même lorsqu'on soustrait le volume de déchets généré uniquement par les touristes, le ratio des Alpes Maritimes reste toujours au dessus de la moyenne nationale et éloigné des objectifs du ministère).

Tableau 2 : Ordures ménagères résiduelles des Alpes Maritimes, en France et objectifs nationaux

Production d'ordures ménagères résiduelles	Kg/habitant permanent/an
Alpes Maritimes (hors tourisme)	395
Alpes Maritimes (avec tourisme)	465
Moyenne nationale (avec tourisme)	290
Objectif du MEEDDAT 2012	250
Objectif du MEEDDAT 2017	200

Source : Conseil Général des Alpes Maritimes, 2009

Selon le Conseil Général des Alpes Maritimes (2009), le ratio élevé de production de déchets par habitant s'explique par :

- La comptabilisation des déchets industriels banals qui sont collectés avec les ordures ménagères (les déchets des entreprises représenteraient 39% des ordures ménagères) ;
- La population estivale et saisonnière qui entraîne une forte augmentation de la population totale et par conséquent de la production de déchets (la production de déchets issue de l'activité touristique est estimée à 10% du flux des ordures ménagères) ;
- Un niveau de vie élevé dans certains secteurs du département qui entraîne ainsi une consommation supérieure à la moyenne nationale ;
- De nombreux évènements culturels et sportifs qui entraînent une augmentation ponctuelle du volume des déchets à collecter.

La production de déchets dans les Alpes Maritimes est fortement liée aux modes de consommation, mais aussi à la vie culturelle et touristique. Outre une quantité de déchets plus importante que la moyenne nationale, le département affiche un certain retard en matière de collecte sélective. À cela s'ajoute une pénurie d'installations de traitement. Si ce dernier problème relève essentiellement de la compétence des pouvoirs publics, les problèmes de volume de déchets et d'insuffisance de tri relèvent des consommateurs/citoyens/usagers et de leurs comportements. L'enjeu pour les collectivités locales des Alpes Maritimes (Conseil Général, EPCI, communes) est de modifier les comportements afin que le tri des déchets devienne une habitude¹⁵

(notons toutefois que des efforts considérables ont déjà été faits). Mais avant d'agir sur les comportements, il est nécessaire de comprendre les comportements actuels et les mécanismes qui les sous-tendent.

Section II : Les comportements liés au tri des déchets ménagers

Les collectivités locales doivent faire en sorte que le service de gestion des déchets fonctionne de façon optimale et pour cela, la participation et la « *compliance* » des citoyens à certaines règles sont primordiaux. La démarche marketing joue ici un rôle fondamental dans la modification des comportements et dans l'adoption de comportements qui représentent pourtant un certain nombre de sacrifices personnels, en améliorant leur compréhension.

1. Méthodologie

Notre recherche s'inscrit dans une démarche compréhensive et interprétative ce qui nous a conduit à une approche exploratoire basée sur la théorie enracinée ou « *grounded theory* » de Glaser et Strauss (1967), le but étant d'appréhender à travers les discours et les pratiques des individus leur réalité perçue pour ce qui concerne les déchets et leur gestion.

La question des déchets touchant tous les groupes sociaux, nous avons choisi des individus représentant diverses origines sociales, différentes catégories d'âge et des niveaux d'instruction divers. Ainsi l'échantillon comprend 16 personnes, 10 hommes et 6 femmes, de 23 à 66 ans et dont le niveau d'étude varie de BEPC à bac +8.

L'échantillon est également hétérogène en termes de comportement de tri déclaré, ainsi, 6 ne trient pas du tout leurs déchets, 10 personnes trient leurs déchets parmi lesquelles 4 trient systématiquement tous les types de déchets.

La technique de recueil choisie est l'entretien semi-directif, car celui-ci favorise « *le témoignage spontané et non contraint* » (Jolibert et Jourdan, 2006, p.17). La neutralité de l'interviewer a été maintenue pour s'assurer que ses opinions personnelles n'interfèrent pas avec celles de la personne interrogée, ce qui est particulièrement important pour des sujets sensibles à forte désirabilité sociale tels que les activités

touchant à la préservation de l'environnement. L'interviewer, tout en restant objectif, a assuré aux interviewés qu'aucun jugement ne serait porté sur leurs opinions et comportements déclarés.

La durée approximative des entretiens était de 30 à 45 minutes, ces derniers ont été enregistrés puis retranscrits afin d'être étudiés à travers une analyse de contenu thématique. Dans les paragraphes suivants, les phrases entre parenthèses et entre guillemets (« »), sont extraits des verbatim.

2. Résultats

L'analyse a permis de dégager trois groupes de personnes se différenciant par des valeurs et des personnalités propres, mais aussi par leurs perceptions des freins liés au tri des déchets. Enfin, l'analyse nous permet d'appréhender le déchet comme la représentation d'un lien entre soi et la société.

A. Le tri des déchets, un comportement intimement lié à la personnalité et aux valeurs de l'individu

Lors de cette étude sur le tri des déchets, trois groupes de personnes aux attitudes et comportements distincts envers les déchets ont émergé. Nous les avons nommés : les « écologistes convaincus », les « indifférents » et les « réfractaires ». Les « écologistes convaincus » se distinguent par des discours pro-tri et pro-recyclage très passionnés, voire excessifs. Ils trient tous leurs déchets depuis déjà longtemps et sont très sensibles à l'écologie en général. Les « indifférents » ont un comportement de tri plutôt irrégulier ils ne trient pas systématiquement tous les déchets voire ne trient pas du tout, ils s'intéressent à l'écologie et au recyclage, mais n'en font pas une priorité. Ils connaissent plus ou moins les enjeux du recyclage, mais n'ont pas réellement d'avis tranché sur la question. Les « réfractaires » sont ouvertement anti-tri et anti-recyclage et ne trient pas du tout, par choix. Ils ont un avis négatif assez ferme sur la question du tri et du recyclage.

L'analyse thématique nous confirme que ces différences d'attitudes peuvent s'expliquer par des valeurs et des personnalités distinctes.

Les valeurs

Les « écologistes convaincus » (mais aussi dans une moindre mesure les personnes qui trient plus ou moins systématiquement leurs déchets

dans la catégorie « indifférents ») se différencient essentiellement par des valeurs environnementales et altruistes. En effet, elles accordent une grande importance à la nature et à autrui (et notamment aux générations futures). Elles partagent une vision du monde telle que celle définie dans le Nouveau Paradigme Environnemental (Van Liere et Dunlap, 1978 ; Dunlap et al., 2000), c'est-à-dire une vision du monde basée sur l'idée que la croissance a des limites, sur l'égalité de l'Homme avec la nature et sur la perception de la Terre comme étant un « *vaisseau spatial* », c'est-à-dire comme ayant un nombre de places et de ressources limitées (Roberts, 1996). En effet, elles se montrent très sensibles à l'impact de l'Homme sur l'environnement (« L'Humanité a perdu l'habitude de respecter son environnement » ; « L'Homme est un poison pour la planète » ; « j'aimerais réduire au maximum l'impact que j'ai sur la planète »). Elles accordent à l'environnement une valeur intrinsèque et c'est ce qui explique, en partie, le fait qu'elles trient leurs déchets (« je le fais par souci de l'environnement » ; « pour l'environnement » ; « je trie pour des raisons écologiques » ; « pour qu'il y ait moins d'impact sur l'environnement » ; « ma principale motivation : participer à la préservation de notre société pour protéger la faune, la flore et l'environnement en général »). À ces valeurs environnementales ou biosphériques s'ajoutent des valeurs altruistes ou anthropocentrées (Stern et al., 1995 ; Schultz, 2001 ; Stern et Dietz, 1994). Ces valeurs expliquent le tri comme étant un geste pour les autres, pour la société dans son ensemble et plus précisément pour les générations futures (« en espérant un mieux écologique pour nos enfants »), cette idée est basée sur la croyance que la menace d'un environnement détérioré aura surtout des répercussions sur l'espèce humaine.

Ces résultats nous indiquent que les individus qui trient leurs déchets font preuve d'une motivation intrinsèque. Le fait que cette activité soit bénéfique à la société dans son ensemble et à l'environnement produit un sentiment de satisfaction, ce qui est cohérent avec les travaux de De Young (1985/1986, 1986).

Concernant les non-trieurs, aucun n'a fait ouvertement allusion à des valeurs opposées aux valeurs environnementales et altruistes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il existe toujours, malgré toutes les précautions prises par l'enquêteur, un fort biais de désirabilité sociale lors d'enquêtes en face à face sur des sujets sensibles tels que la protection de l'environnement¹⁶.

Toutefois, il semble qu'à travers les freins énoncés pour expliquer le fait qu'ils ne trient pas, nous pouvons voir la supériorité des intérêts personnels sur l'intérêt collectif, donc en d'autres termes la prévalence de valeurs plus égoïstes.

La personnalité

Certains éléments de la personnalité semblent pouvoir expliquer le comportement de tri. Ainsi les individus qui font preuve d'un sentiment d'efficacité dans les actions qu'ils entreprennent, c'est-à-dire les individus qui pensent que chacun de leur acte aura les conséquences attendues, et ceux qui font preuve d'une conviction de contrôle interne, c'est-à-dire les individus qui pensent qu'ils sont seuls responsables de leurs actes et des conséquences qui en découlent, auront davantage tendance à recycler leurs déchets.

Enfin, le contrôle comportemental perçu (Ajzen, 1991) en tant que facilité ou difficulté perçue quant à l'adoption d'un comportement c'est-à-dire sa faisabilité, quant à lui, explique le rôle de frein joué par les facteurs situationnels (directement liés à l'organisation du service) et les facteurs inhérents à l'individu (tels que le manque de connaissance).

Le sentiment d'efficacité

Les personnes qui trient leurs déchets se sont montrées soucieuses des conséquences de leurs actes. Ainsi, elles se sont démarquées en fonction de leur sentiment d'efficacité : si certaines personnes jugent que les actions d'un individu seul sont inefficaces (« je ne vois pas très bien les implications directes que le tri de mes déchets va avoir », « si tout le monde ne trie pas, alors ça ne sert à rien que moi je trie », « ou c'est tout le monde, ou c'est personne ») d'autres pensent que n'importe quel acte, aussi petit soit-il peut faire une différence c'est-à-dire que les comportements individuels sont efficaces (« c'est une petite contribution qui ne me prend pas beaucoup de temps et d'énergie et qui, peut-être, à grande échelle sert à quelque chose »). Ces résultats coïncident avec de nombreuses recherches sur les comportements éco-responsables qui ont démontré que l'efficacité perçue est un modérateur important du lien entre attitude et comportement et donc un facteur déterminant dans l'adoption de comportements éco-responsables comme le recyclage (Berger et Corbin, 1992 ; Kinnear et al., 1974 ; Roberts, 1996, Straughan et Roberts, 1999 ; Webster, 1975 ; Ellen, Winner et Cobb-Walgren, 1991 ; Antil, 1984).

Ellen, Wiener et Cobb-Walgren (1999) définissent l'efficacité perçue comme « *une croyance — relative à un domaine (i.e. un objet ou une classe d'objets) — que les efforts d'un individu peuvent faire la différence pour apporter la solution à un problème* » (p.103). Pour Taylor et Todd (1995), l'efficacité personnelle détermine en partie le degré de contrôle perçu sur le comportement de recyclage. Un individu qui a une attitude favorable envers le recyclage aura davantage tendance à traduire cette attitude en comportement effectif s'il fait preuve d'un sentiment d'efficacité. Il aura également tendance à moins percevoir les freins potentiels à l'adoption du comportement.

Le centre de contrôle

Il est également apparu que ceux qui trient le moins ou qui ne trient pas du tout, comme les « réfractaires » ont tendance à rejeter la responsabilité des déchets sur d'autres personnes ou d'autres entités (« la gestion des déchets est trop centrée sur le particulier », « ce qui m'inciterait peut-être c'est de voir, qu'au-dessus de moi des efforts sont faits »). Le terme « au-dessus de moi » révèle que, pour l'individu, il existe des éléments incontrôlables qui lui sont supérieurs. Une personne qui a tendance à expliquer ce qui lui arrive par des phénomènes et événements extérieurs est une personne qui possède un centre de contrôle externe. Le centre de contrôle est le degré auquel un individu considère que sa condition dépend fortement de ses capacités et de ses actions. Ainsi, celui qui possède un centre de contrôle externe attribue sa condition à des facteurs extérieurs à lui-même (d'autres personnes, la chance, le destin, *etc.*) alors qu'une personne qui possède un centre de contrôle interne pense que ce qui lui arrive est le fruit de ses propres capacités, compétences et efforts. Le centre de contrôle est important dans l'explication des comportements éco-responsables car, tout comme l'efficacité perçue dont il est très proche, il tempère la relation entre attitude et comportement. Ainsi, « *l'efficacité d'une attitude sur le comportement est déterminée par le degré de conviction de contrôle interne* » (Gierl et Stumpp, 1999, p. 73). Les individus qui ont une attitude favorable envers le tri des déchets et le recyclage et dont la source de contrôle est interne se comportent de façon cohérente avec leurs attitudes, c'est-à-dire qu'ils ont davantage tendance à trier leurs déchets.

Le contrôle comportemental perçu

Dans la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991), le contrôle comportemental perçu influence l'intention d'adopter un comportement.

Les non-trieurs ou ceux qui ne trient pas systématiquement tous leurs déchets se caractérisent par un faible contrôle comportemental perçu, car ils justifient leur inaction par l'existence de nombreux freins personnels et situationnels.

Les freins personnels s'expriment essentiellement en termes de connaissance. En effet, le tri paraît trop complexe : certains ne savent pas quels matériaux peuvent être triés et dans quels conteneurs les déposer (« il faudrait que j'arrive à comprendre clairement ce qui va ensemble et ce qui doit être séparé »).

Malgré le rôle joué par l'absence ou le faible niveau de connaissance sur le tri des déchets, l'élément le plus cité est la contrainte situationnelle (« on a déjà assez de contraintes » ; « c'est trop contraignant » ; « il ne faut pas exagérer, il ne faut pas que ce soit quelque chose qui soit gênant »). Cette contrainte se décompose sous différentes formes : contrainte financière, contrainte de temps, contrainte d'espace et d'effort physique.

La contrainte financière représente l'argent dépensé pour le service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et versé sous la forme de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que certains jugent trop élevée par rapport au service rendu (« on est déjà assez ponctionné comme ça, on paye des taxes sur les ordures, si en plus il faut faire le tri » ; « on nous demande de payer des participations au recyclage, taxe carbone et autres frais liés aux déchets »), mais aussi aux dépenses liées à l'achat de l'équipement nécessaire pour trier les déchets chez soi (« je fais encore l'effort de mettre 30 euros pour acheter une poubelle rien que pour trier mes déchets »).

La contrainte de temps est liée au temps passé à trier les déchets chez soi, mais aussi au temps nécessaire pour déposer les déchets dans les conteneurs adéquats (« on ne va pas descendre tous les jours dans le local à poubelle, on a aussi notre vie, il faut que ça prenne moins de temps » ; « je ne me vois pas sortir à chaque fois avec 4 ou 5 sacs différents et passer 10 minutes à jeter mes poubelles »). La contrainte d'espace est liée à l'espace nécessaire chez soi pour disposer différentes poubelles ou autres conteneurs qui servent à faire le pré-tri (« cela prend pas mal de place, il faut plusieurs poubelles », « deux poubelles, ça fait déjà beaucoup dans ma cuisine »). Enfin, la contrainte liée à

l'effort physique se rapporte aux déplacements nécessaires pour déposer les déchets triés. En effet, cela implique de transporter parfois plusieurs bacs d'un certain poids, mais aussi de se déplacer jusqu'à des conteneurs que certains jugent trop éloignés.

Il est également important de noter que trieurs et non-trieurs ont mentionné – pour des raisons différentes : certains pour se justifier de ne pas trier, d'autres pour indiquer qu'ils souhaiteraient trier davantage – un manque de moyens. Ce manque de moyens se traduit par des équipements (poubelles pour les emballages, conteneurs des points d'apport volontaire, *etc.*) insuffisants (« Il n'y a pas de poubelle jaune dans ma résidence »; « les infrastructures ne sont pas adaptées ») et souvent surchargés à cause du rythme des collectes (« le ramassage des déchets recyclés ne se fait qu'une fois par semaine et les conteneurs débordent déjà en milieu de semaine »)¹⁷.

Un faible contrôle comportemental perçu s'explique par la présence de contraintes situationnelles. Ces dernières résident essentiellement dans l'organisation du service tel que nous le connaissons aujourd'hui : son prix, ses équipements, le nombre et la disposition des équipements, les horaires de collecte, *etc.*

B. Le déchet : un lien entre soi et la société

Nous avons vu que les aspects psychosociaux de la personnalité (notamment le centre de contrôle), c'est-à-dire les facteurs qui impliquent le rapport entre soi et la société, sont des éléments explicatifs importants du comportement de recyclage.

De plus, le tri des déchets est vécu par une partie de ceux qui le pratiquent comme un acte d'altruisme. Dans cette perspective, il renvoie donc à la relation avec autrui. Pour ceux qui ont compris et assimilé les enjeux du tri, l'adhésion de tous est indispensable. C'est l'indifférence des autres voire leur manque d'implication et leur inaction délibérée qui pose problème et ils traduisent cela comme étant une marque d'incivisme et d'irrespect (« Ce qui serait bien c'est que les gens soient plus respectueux »; « le problème aujourd'hui c'est qu'il n'y a plus de respect pour rien »; « s'il y avait plus de respect pour tout, pour les autres, se serait plus facile »). Pour eux, le comportement « des autres » se répartit donc en deux catégories : le manque d'implication dans une activité qui pourtant devrait intéresser tout le monde tant ses conséquences sont d'intérêt général (« Il y a très peu de

gens qui sont réellement impliqués » ; « une bonne part, je pense, de la population n'y prête qu'une faible importance ») et l'incivisme de certaines personnes qui, par leur façon de se débarrasser de leurs ordures, ne respectent pas la collectivité (« ce matin encore, il y a une femme, jeune, elle avait un sac plastique, sa poubelle, et elle l'a posé au pied d'un arbre » ; « Tout le monde est heureux de vivre à Nice et, au final, ils ne respectent pas leur habitat »). Et, selon nous, manque d'implication et incivisme sont deux aspects d'un même problème.

Si le civisme peut se définir comme la conduite de personnes ayant le « *sens des devoirs collectifs au sein d'une société* », l'incivisme « *se dit de la conduite d'un citoyen qui n'accomplit pas les actes exigés par le dévouement à la chose publique* » et « *qui laisse libre cours à ses intérêts ou à son égoïsme* »¹⁸. Cet incivisme peut découler d'une volonté mauvaise, d'une mauvaise volonté, mais aussi d'une absence de volonté et c'est bien ce qui est dénoncé dans le manque d'implication. Dans la façon dont il est employé, le civisme se rapproche également du savoir-vivre.

Ainsi, être indifférent aux enjeux liés aux déchets et ne pas se soucier délibérément de ces enjeux, c'est ne pas respecter la collectivité ou la communauté à laquelle on appartient et par conséquent ne pas respecter les autres.

Il s'agit en quelque sorte d'une dénonciation de comportements individualistes par des individus possédant des valeurs altruistes. Cet individualisme se traduit par des comportements égoïstes – ne pas trier ses déchets et s'en débarrasser n'importe comment, car c'est plus commode et que cela prend moins de temps – et représente un rejet de sa responsabilité vis-à-vis de ses déchets, en effet ce sont les individus qui ne trient pas ou peu qui ont davantage tendance à faire preuve d'un centre de contrôle externe et ainsi à imputer la responsabilité de leurs actes à des événements extérieurs ou d'autres personnes. Cela peut se traduire par une non-intégration ou une mal-intégration dans la collectivité. Ce dernier phénomène renvoie au concept d'aliénation qui peut être défini simplement comme le fait de se sentir étranger à sa communauté ou à la société dans laquelle on vit. Il semblerait que les individus les moins aliénés, donc les plus impliqués ou intégrés dans leur communauté, sont plus concernés par la protection de l'environnement (Anderson et Cunningham, 1972 ; Crosby, Gill et Taylor, 1981 ; Cornwell et Schwepker, 1995).

Le déchet peut donc être perçu comme un « lien » entre les individus. Trier ses déchets peut ainsi s'expliquer par le fait de se sentir lié aux

autres et de se sentir responsable de l'avenir du collectif dont on fait partie.

Le déchet en tant que « *métaphore du lien civique* » (Jolivet, 1999) se traduit par une responsabilité individuelle vis-à-vis de ses déchets (ne pas les abandonner n'importe où, les trier, ne pas les jeter n'importe comment), mais aussi par une responsabilité collective en tant que coresponsable du service public de gestion des déchets ménagers. C'est un « *déchet-lien social* » qui marque « *une codépendance entre l'individu et la société en ce qui concerne le déchet* » (op.cit. p.42).

Cette coresponsabilité existe entre les individus, mais également avec l'Administration Publique. Or, les personnes interrogées ont exprimé un certain mécontentement vis-à-vis de ce lien de co-dépendance et de co-responsabilité avec l'Administration Publique locale dans le domaine des déchets, en dénonçant ses nombreux manquements.

En pratique, la relation de coresponsabilité implique que l'individu trie ses déchets en amont et les dispose aux bons endroits, dans les conditions adéquates et qu'ensuite le service public prenne la relève, c'est-à-dire les collecte et les élimine selon les différentes modalités à sa disposition.

Les personnes interrogées se montrent mécontentes de cette relation et dénoncent le manque d'implication et les intentions éloignées de l'intérêt général des pouvoirs publics en même temps qu'elles avouent le manque de confiance vis-à-vis de ces derniers.

Le déchet en tant que lien entre les individus et les institutions de la société, nous donne des informations sur la relation perçue entre les citoyens et l'Administration Publique, du moins dans le domaine concerné.

Ainsi, est dénoncé le manque d'exemplarité de l'Administration Publique dans le domaine de la gestion des déchets (« je suis par ailleurs choqué par tous les manquements de certaines grandes institutions » ; « les pouvoirs publics ne font pas grand-chose pour améliorer la situation »), mais aussi la prévalence d'enjeux politiques et de pouvoir qui font passer l'intérêt général au second plan (« on parle de protection de l'environnement au moment des élections, mais après il y a peu de choses concrètes qui sont mises en place » ; « on parle de gestion et finalement on en revient toujours à la politique »). Certains dénoncent même des enjeux financiers qui n'ont pas lieu d'être (« pour moi, c'est un profit, ce n'est certainement pas recyclé à bon escient » ; « est-ce qu'ils n'en profitent pas, est-ce que c'est vraiment recyclé, est-ce que ce n'est pas pour faire de l'argent ? »).

Apparaît ainsi un manque de confiance général qui se traduit par une mauvaise image de l'Administration Publique mais aussi un manque de confiance plus spécifique quant à sa capacité de faire fonctionner efficacement le système de gestion des déchets actuel (« je ne suis pas convaincue que le système fonctionne » ; « alors, ils me disent, à moi, de trier mes emballages alors qu'ils vont brûler tous ces déchets dans la vallée du paillon, et puis tout ça va rester là : dans les rivières qui descendent à la mer, etc. » ; « et maintenant tous ces déchets où est-ce qu'on va les mettre ? Ils ne le savent même pas »¹⁹).

Section III : Discussion

Le principe de base du service public de gestion des déchets actuel est le suivant : si la collectivité a la charge de collecter et d'éliminer les déchets, le citoyen a le devoir de participer à ce service sous peine de le rendre inefficace. Le problème est donc de faire en sorte que les individus trient leurs déchets et plus important encore, faire en sorte que tout le monde trie ses déchets, de façon correcte, et que cela deviennent une habitude. Pour cela, ont déjà été mises en place des campagnes de prévention et d'éducation (la sensibilisation des enfants à l'école s'est largement développée ces dernières années) voire des systèmes basés sur la répression.

Les résultats de notre étude montrent que les individus qui trient systématiquement font preuve d'une motivation intrinsèque (ils accordent une valeur importante à la nature et participer à sa protection est une satisfaction en soi). Or, si l'on se penche sur les travaux de Deci et Ryan (1985 ; 2004) sur la motivation intrinsèque, il apparaît que celle-ci peut difficilement découler de pressions externes, qu'il s'agisse de sanctions ou de l'octroi de récompenses. Pourtant, la motivation intrinsèque est celle qui permet une plus grande adoption de comportements écologiques ainsi que leur persistance dans le temps (Pelletier et al., 1997 ; Villacorta et al., 2003). Selon nous, faire en sorte que les gens trient et surtout faire en sorte que cela devienne une habitude implique un changement radical d'attitude et donc un changement radical des valeurs, c'est-à-dire des stratégies situées en amont du comportement. Un système de récompense (tel que la consigne) ou de répression (basé sur des amendes) ne sera pas viable sur le long terme. En effet, de nombreuses études ont déjà démontré qu'en plus d'être très coûteux, ces systèmes pour être efficaces doivent être maintenus sur le long terme au risque de voir les individus

réadopter leur comportement initial (Geller, 1989 ; Lepper et Greene, 1975 ; Deci et Cascio, 1972). Dans les années à venir, les collectivités qui souhaiteront renforcer le tri par des mesures répressives devront garder à l'esprit les limites de ce type de solution. De plus, pour certaines personnes interrogées lors de l'étude, faire peser une trop forte pression sur les individus pour qu'ils trient et instaurer un système de sanction est perçu comme une violation de la vie privée et est très mal accepté²⁰.

L'utilisation de stratégies en amont, qu'il s'agisse de l'engagement (Schultz et al., 1995), des rappels (Jacobs et Bailey, 1982/1983 ; Jacobs et al., 1984) ou des influences normatives (Oskamp et al., 1991), est confortée par la représentation du déchet comme lien social.

Car si le déchet représente un lien entre soi et les autres, changer les attitudes et les valeurs peut passer par les relations interpersonnelles, c'est-à-dire par l'utilisation d'influences normatives plutôt que par des campagnes médiatiques, même locales et de la répression.

Le sentiment d'efficacité et le centre de contrôle sont également deux leviers potentiels d'action. En effet, ceux qui ont davantage tendance à trier et ceux qui trient systématiquement, ont plutôt un centre de contrôle interne et font preuve d'un sentiment d'efficacité dans les actions qu'ils entreprennent. Il peut donc être judicieux de jouer sur ces deux éléments et trouver les moyens de faire passer un individu d'un centre de contrôle externe à un centre de contrôle interne et de favoriser son sentiment d'efficacité, c'est-à-dire expliquer qu'un geste individuel de tri est efficace et aura effectivement des conséquences positives pour la collectivité, aller à l'encontre de leur sentiment d'inutilité et ainsi les responsabiliser.

Concernant le contrôle comportemental perçu, il implique de travailler sur les barrières situationnelles. Pour cela, les collectivités ont deux solutions : soit les barrières sont essentiellement liées à la perception et elles seront levées par les stratégies en amont, soit les barrières existent de façon objective et il faudra alors prévoir des modifications dans l'organisation du service et plus précisément dans son organisation matérielle (existence des équipements, praticité, localisation, *etc.*).

Dernier point important, si le déchet est un lien entre l'individu et l'Administration Publique locale, il nous semble que le comportement de celle-ci devient un facteur pouvant influencer le comportement de tri. En effet, l'image de celle-ci, son exemplarité dans le domaine de la gestion des déchets, mais également sa façon d'inciter les gens à trier devient un élément primordial. C'est le postulat défendu par Lavergne

et ses collègues (2010) qui ont montré que le style perçu du gouvernement (autoritaire ou favorisant l'autonomie) influence la décision d'adopter un comportement respectueux de l'environnement.

Conclusion

Il apparaît que les caractéristiques individuelles sont un déterminant important de la motivation à trier, mais que celle-ci subit également d'autres influences.

Ainsi, l'image et l'exemplarité des collectivités locales sont un nouveau moyen d'action à exploiter pour influencer les comportements de tri. Celui-ci nécessite de plus amples investigations afin d'en avoir une vision plus complète et affinée.

L'exemplarité des collectivités locales dans le domaine de la gestion des déchets peut passer par une plus grande transparence, mais aussi par la présentation de la gestion des déchets comme étant véritablement intégrée dans une démarche de développement durable. Sur le plan économique, il s'agit de donner des informations sur le coût du tri et du recyclage, sur comment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est utilisée, quelles recettes découlent du recyclage et du retraitement des déchets et comment sont-elles réintroduites dans l'activité. Concernant l'aspect social, il paraît judicieux d'insister sur le fait que la gestion et l'élimination des déchets sont aussi source d'emplois. Cet aspect est d'autant plus important lorsque les collectivités souhaitent implanter de nouveaux sites de traitement, ce qui est aujourd'hui le cas des Alpes Maritimes. Enfin, l'aspect environnemental reste primordial et il faut continuer à insister sur l'impact négatif que peut avoir un trop grand volume de déchets, mais aussi l'absence de tri. Enfin, il reste nécessaire d'informer et de rassurer les populations sur l'impact de la pollution liée aux sites de traitements et d'élimination des déchets.

Bibliographie

- ADEME, *Les déchets en chiffre en France*, Angers, Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets (DOBS), Edition 2009.
- ANDERSON, Thomas et CUNNINGHAM, William, « The socially conscious consumer », *Journal of Marketing*, 1972, Vol.36, n°3, p.23-31.
- AJZEN, Icek, « The theory of planned behavior », *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 1991, Vol.50, p.179-211.
- ANTIL John, « Socially responsible consumers: profile and implications for public policy », *Journal of Macromarketing*, 1984, Vol.4, n°4, p.18-39.
- ATTAR, Michèle, *La Gestion des déchets ménagers, une responsabilité partagée*, Paris, Les éditions des Journaux officiels, 2008.
- BERGER, Ida et CORBIN, Ruth, « Perceived consumer effectiveness and faith in others as moderators of environmentally responsible behaviors », *Journal of Public Policy & Marketing*, 1992, Vol.11, n°2, p. 79-100.
- CHOL, Céline et COUE, Brigitte, « Service public: pour un usager citoyen », *15ème Colloque International de la Revue Politiques et Management Public*, Lille, 16-17 mars 2006.
- CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES, « Commission consultative du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés », Nice, réunion du 19 juin 2009.
- CORNWELL, Betinna et SCHWEPKER, Charles, « An examination of ecologically concerned consumers and their intention to purchase ecologically packaged products », *Journal of Public Policy & Marketing*, 1991, Vol.10, n°2, p.77-101.
- CROSBY, Lawrence, GILL, James et TAYLOR, James, « Consumer/voter behaviour in the passage of the Michigan container law », *Journal of Marketing*, 1981, Vol.45, n°2, p. 19-32.
- DE YOUNG, Raymond, « Encouraging environmentally appropriate behavior: the role of intrinsic motivation », *Journal of Environmental Systems*, 1985/1986, Vol.15, n°3 p.281-92.
- DE YOUNG, Raymond, « Some psychological aspects of recycling: the structure of conservation satisfactions », *Environment and Behavior*, juillet 1986, Vol.18, p.435-449.
- DECI, Edward et CASCIO, Wayne, Changes in intrinsic motivation as a function of negative feedback and threats, *Communication présentée à la Eastern Psychological Association*, Boston, 1972.

DECI, Edward et RYAN, Richard, *Intrinsic motivation and self-determination in human behavior*, New York, Plenum, 1985.

DECI, Edward et RYAN, Richard, *Handbook of self-determination research*, New York, The University of Rochester Press, 2004.

DUNLAP, Riley, VAN LIERE, Kent, MERTIG, Angela et JONES, Robert, « Measuring endorsement of the new ecological paradigm: a revised NEP scale », *Journal of Social Issues*, 2000, Vol.56, n°3, p.425-442.

ELLEN, Pam, WIENER, Joshua et COBB-WALGREN, Cathy, « The role of perceived consumer effectiveness in motivating environmentally conscious behaviors », *Journal of Public Policy & Marketing*, 1991, Vol.10, n°2, p.102-117.

GELLER, Scott, « Applied behavior analysis and social marketing: An integration for environmental preservation », *Journal of Social Issues*, 1989, Vol.45, n°1, p.17-36.

GLASER, Barney et STRAUSS, Anselm, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, New York, Aldine de Gruyter, 1967.

GIERL Heribert et STUMPP Stefan, « L'influence des convictions de contrôle et des attitudes globales sur le comportement écologique du consommateur », *Recherche et Application en Marketing*, 1999, Vol.14, n°2, p.71-83.

HARDIN, Garrett, « The tragedy of the commons », *Science*, 1968, n°162, p.1243-1248.

INSEE, Tableaux de l'économie française, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 2011.

JACOBS, Harvey et BAILEY, Jon, « Evaluating participation in a residential recycling program », *Journal of Environmental Systems*, 1982/1983, Vol.12, n°2, p.141-153.

JACOBS, Harvey, BAILEY, Jon et CREWS, James, « Development and analysis of a community-based resource recovery program », *Journal of Applied Behavior Analysis*, 1984, Vol.17, p.127-145.

JOLIBERT, Alain et JOURDAN, Philippe, *Marketing Research*, Paris, Dunod, 2006.

JOLIVET, Patrick, « Le consommateur responsable ? Étude du cas des déchets ménagers », *Humanisme et Entreprise*, 1999, Vol.238, p.33-46.

KINNEAR, Thomas, TAYLOR, James et AHMED, Sadrudin, « Ecologically concerned consumers: who are they? », *Journal of Marketing*, 1974, Vol.38, p.20-24.

LAVERGNE, Karine, SHARP, Elisabeth, PELLETIER, Luc et HOLTBY, Alixandra, « The role of perceived government style in the facilitation

of self-determined and non self-determined motivation for pro-environmental behavior », *Journal of Environmental Psychology*, 2010, Vol.30, n°2, p.169-177.

LEPPER, Mark et GREENE, David, « Turning play into work: Effects of adult surveillance and extrinsic rewards on children's intrinsic motivation », *Journal of Personality and Social Psychology*, 1975, Vol.31, p.479-486.

MOREAU, Jacques, *L'évolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant*, DATAR, Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, SOeS, 2009.

OSKAMP Stuart, HARRINGTON Maura, EDWARDS Todd, SHERWOOD Deborah, OKUDA, Shawn et SWANSON Deborah, « Factors influencing household recycling », *Environment and Behavior*, 1991, Vol.23, p.494-519.

PELLETIER, Luc, GREEN-DEMERS, Isabelle et BELAND, Anik, « Pourquoi adoptez-vous des comportements écologiques? Validation en langue française de l'échelle de motivation vis-à-vis des comportements écologiques », *Revue Canadienne des Sciences du Comportement*, 1997, Vol.29, n°3, p.145-156.

PIETERS, Rik, « Changing garbage disposal patterns of consumers: motivation, ability, and performance », *Journal of Public Policy & Marketing*, 1991, Vol.10, n°2, p.59-76.

PLATT, John, « Social traps », *American Psychologist*, 1973, n°28, vol.8, p.641-651.

ROBERTS, James, « Green Consumers in the 1990s: Profile and Implications for Advertising », *Journal of Business Research*, 1996, Vol.36, p.217-231.

ROCHEFORT, Robert, *Le bon consommateur et le mauvais citoyen*, Paris, Odile Jacob, 2007.

SCHULTZ, Wesley, « The structure of Environmental Concern: Concern for Self, Other People, and the Biosphere », *Journal of Environmental Psychology*, 2001, Vol.21, p.327-339.

SCHULTZ, Wesley, OSKAMP, Stuart et MAINIERI, Tina, « Who recycles and when? A review of personal and situational factors », *Journal of Environmental Psychology*, 1995, Vol.15, p.106-121.

STERN, Paul et DIETZ, Thomas, « The Value Basis of Environmental Concern », *Journal of Social Issues*, 1994, Vol.50, p.65-84.

STERN, Paul, DIETZ, Thomas et GUAGNANO, Gregory, « The New Ecological Paradigm in Social-Psychological Context », *Environment and Behavior*, 1995, Vol.27, n°6, p.723-743.

STRAUGHAN, Robert et ROBERTS, James, « Environmental segmentation alternatives: a look at green consumer behavior in the new millennium », *Journal of Consumer Marketing*, 1999, Vol.16, n°9, p.558-575.

TAYLOR, Shirley et TODD, « Peter, Understanding household garbage reduction behavior: a test of an integrated model », *Journal of Public Policy & Marketing*, 1995, Vol.14, n°2, p.192-204.

VAN LIERE, Kent et DUNLAP Riley, « Moral norms and environmental behavior: an application of Schwartz's norm-activation model to yard burning », *Journal of Applied Social Psychology*, 1978, Vol.8, p.174-188.

VILLACORTA, Mark, KOESTER, Richard et LEKES, Natasha, « Further validation of the motivation toward the environment scale », *Environment and Behavior*, 2003, Vol.35, n°4, p.486-505.

WEBSTER, Frederick, « Determining the characteristics of the socially conscious consumer », *Journal of Consumer Research*, Décembre 1975, Vol.2, n°3, p.188-196.

¹ Selon l'ADEME, les déchets ménagers sont ceux produits par les ménages y compris les déchets dits "occasionnels" tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Quant aux déchets ménagers et assimilés, ils comprennent tous les déchets des ménages, mais aussi les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages.

² La compliance se définit comme l'adhésion aux règles édictées par l'administration (Chol et Coué, 2006).

³ L'IFEN est aujourd'hui devenu le Service de l'observation et des statistiques, SOeS, au sein du Commissariat général au Développement durable.

⁴ Dans certaines localités, le service de gestion des déchets n'est pas financé par une taxe, mais par une redevance (la REOM).

⁵ Littéralement « *Pas dans mon jardin* », ce qui exprime le refus des individus de voir s'implanter des sites de traitement près de chez eux.

⁶ Notons toutefois qu'aujourd'hui la réglementation des émissions des usines d'incinération est très stricte.

⁷ Au niveau mondial, l'exemple le plus éloquent de la dispersion de nos déchets dans la nature est la formation, par les courants maritimes, de la « Grande Plaque de Déchet du Pacifique » (« Great Pacific Garbage Patch ») au nord-est du Pacifique entre la Californie et Hawaï. C'est une île de déchets de près de 3,5 millions de tonnes et d'une taille supérieure à celle de la France.

⁸ Parmi ces 68%, la mise en décharge représente 36%, l'incinération sans récupération d'énergie représente 2% et l'incinération avec récupération d'énergie 30%.

⁹ Le PEDMA est un document-cadre qui coordonne l'action des collectivités, c'est également un outil de prévision.

¹⁰ Depuis le 10 juillet 2008, le PDEMA des Alpes Maritimes est en phase de révision

¹¹ Plus précisément, la Glacière est une Installation de Stockage des Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux (ISDND) autrefois appelé Centre d'Enfouissement Technique (CET). Il s'agit d'un lieu de stockage permanent des déchets.

¹² Ce chiffre est à relativiser, car la comptabilisation des déchets ménagers se fait avec les déchets industriels banaux, DIB.

¹³ Les ordures ménagères résiduelles désignent la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

¹⁴ AV : Apport volontaire / Pap : Porte-à-porte

¹⁵ La réduction à la source est également une stratégie efficace pour limiter la production de déchets, mais, dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons uniquement au tri.

¹⁶ Le biais de désirabilité sociale conduit les individus à taire certaines de leurs opinions qui pourraient être perçues comme non politiquement correctes dans le but d'améliorer l'image de soi.

¹⁷ Concernant le manque d'équipement, les trieurs se plaignent même de ne pas pouvoir trier ailleurs que chez eux, c'est-à-dire dans la rue et sur leur lieu de travail (« je trierais plus simplement si on me donnait la possibilité de trier n'importe où » ; « plus de poubelles de tri disponibles » ; « s'il y avait plus de poubelles de tri dans les endroits que je fréquente c'est-à-dire au boulot, dans la rue, dans les centres commerciaux, etc. »).

¹⁸ Encyclopædia Universalis, article « *civisme* »

¹⁹ Les interviews ont eu lieu à la période où la décharge de la Glacière de Villeneuve-Loubet a fermé ses portes (juillet 2009) alors qu'elle était le seul site d'enfouissement du département des Alpes Maritimes. L'information a été relayée par les journaux locaux, ces derniers ont également relayé les nombreuses solutions de remplacement plus ou moins temporaires. Parmi ces solutions figurait l'incinération des déchets dans une cimenterie de l'arrière-pays niçois se situant dans la vallée du paillon, solution qui a été très controversée.

²⁰ Les systèmes basés sur la répression impliquent de connaître l'identité de la personne qui n'a pas correctement trié ses déchets et donc implique une fouille des poubelles.